

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2010-2011)  
LE 15 MARS 2011**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Suzanne Gaudette, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 MARS 2011 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU, LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME SUZANNE GAUDETTE, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Marie-Louise Kerneis (7)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Guy-Paul Beauchemin (22)  
Jean-Pierre Bélair (23)  
Stéphane Bessette (1)  
Alban Synnott (12)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentant du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
M. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03186-03-11**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.01 Liste des comptes – Validation

10.02 Renouvellement de l'entente avec la Banque de Montréal – Mandat de négociation de gré à gré

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Drainage des fondations et réfection du stationnement – École Saint-Jean : Appel d'offres # P-03-025-10

11.02 Drainage des fondations et travaux connexes – École Jacques-Leber : Appel d'offres # P-02-030-10

11.03 Avenants aux contrats de location des locaux modulaires

11.04 Remplacement de la toiture – École des Trois-Sources : Appel d'offres # P-05-039-10

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**1. Liste des comptes – Validation : période du 12 janvier 2011 au 1<sup>er</sup> février 2011**

Madame GermeN Brière, directrice du Service des ressources financières, donne de l'information en lien avec le suivi # 1.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03187-03-11

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire

général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,  
que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.01 LISTE DES COMPTES - VALIDATION**

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme qu'elle n'a pas reçu de questions pour la période commençant le 2 février 2011 et se terminant le 16 février 2011.

C.E.-03188-03-11

**10.02 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA BANQUE DE MONTRÉAL – MANDAT DE NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ**

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le marché actuel des services bancaires et nos besoins d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles offertes par la Banque de Montréal dans l'entente actuelle sont encore compétitives pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les adaptations informatiques qui sont nécessaires pour personnaliser et sécuriser nos importations et exportations de données avec l'institution bancaire choisie;

CONSIDÉRANT les coûts et énergies élevés pour migrer vers une autre institution financière;

Nous recommandons de négocier de gré à gré avec la Banque de Montréal pour une nouvelle période de trois (3) ans et qu'une résolution en ce sens soit adoptée au prochain comité exécutif de la Commission scolaire le 15 mars 2011.

**« Institution financière – Mandat de négociation de gré à gré »**

CONSIDÉRANT le dossier déposé par le Service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'autoriser la direction du Service des ressources financières à négocier de gré à gré avec la Banque de Montréal une prolongation de notre entente actuelle qui prend fin le 31 mars 2011. Cette prolongation sera pour une période de trois (3) ans selon les résultats de négociations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03189-03-11**      **11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**  
**11.01 DRAINAGE DES FONDATIONS ET RÉFECTION DU STATIONNEMENT – ÉCOLE SAINT-JEAN : APPEL D'OFFRES # P-03-025-10**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT      que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT      que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant le comité de parents,

d'octroyer le contrat pour le drainage des fondations et réfection du stationnement à l'école Saint-Jean à **Entreprises Smeriglio Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre cent quarante-trois mille neuf cent vingt-cinq dollars et soixante-cinq cents (443 925,65 \$), avant les taxes soit cinq cent cinq mille sept cent quarante-deux dollars et trente cents (505 742,30 \$), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 15 février 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03190-03-11**      **11.02 DRAINAGE DES FONDATIONS ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE JACQUES-LEBER : APPEL D'OFFRES # P-02-030-10**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT      que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT      que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le drainage des fondations et travaux connexes à l'école Jacques-Leber à **9114-5698 Québec Inc. – Aménagement Sud-Ouest** pour un montant forfaitaire de trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt cents (384 777,80 \$), avant les taxes soit quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-huit dollars et onze cents (438 358,11 \$), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 16 février 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03191-03-11

**11.03 AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les avenants au marché n° 4 et n° 5, tels que proposés par le fournisseur ModSpace;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'accepter les avenants aux contrats de location au fournisseur **ModSpace** selon les conditions suivantes :

- **École des Bourlingueurs (avenant n° 5)** Contrat de location mensuelle de mille quatre cent soixante dollars (1 460 \$), taxes en sus  
Période du 3 août 2011 au 2 août 2013 (24 mois)
- **École Louis-Cyr (avenant n° 4)** Contrat de location mensuelle de deux mille quatre cents dollars (2 400 \$), taxes en sus  
Période du 3 août 2011 au 2 août 2013 (24 mois)
- **École Pierre-Bédard (avenant n° 4)** Contrat de location mensuelle de cinq mille quatre cent dix dollars (5 410 \$), taxes en sus  
Période du 3 août 2011 au 2 août 2013 (24 mois)

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer les avenants aux contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03192-03-11

**11.04 REMPLACEMENT DE LA TOITURE – ÉCOLE DES TROIS-SOURCES : APPEL D'OFFRES # P-05-039-10**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de toiture à l'école des Trois-Sources à **Les Entreprises Chatel Inc.** pour un montant forfaitaire de cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt dollars

(167 280 \$), avant les taxes soit cent quatre-vingt dix mille cinq cent soixante-treize dollars et soixante-quatorze cents (190 573,74 \$), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 8 mars 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03193-03-11 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**  
À 19 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,  
que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale